



Clinique  
d'Occitanie



adict  
accélérateur de résultat



# Règlement Trail du MAC 2016

Dimanche 04 décembre 2016

Domaine de Brioudes à MURET (31600)

## Article n°1 : Organisateur

Le Muret Athlétisme Club (MAC), club fédéral, organise un TRAIL (épreuve de course pédestre nature) et une épreuve de Marche Nordique au départ du Domaine de Brioudes 31600 Muret, le dimanche 04 décembre 2016.

## Article n°2 : Courses, Dates, Horaires, Tarifs, nombres maximum de coureurs et limites d'âges

Le Trail de Brioudes est un évènement au cours duquel sont proposées **3 épreuves**. Les parcours s'effectuent sur des sentiers et chemins principalement, et quelques portions de routes goudronnées. Les trois épreuves proposées sont :

- **Le trail de 07 km départ à 09h00**  
(Catégories autorisées : Cadets à Masters)  
Tarif : 8 € par coureur.  
**Dossards maximum attribués : 200**
- **Le trail de 14 km (2 boucles de 7 km) départ à 09H00**  
(Catégories autorisées : Cadets à Masters)  
Tarif : 10 € par coureur.  
**Dossards maximum attribués : 200**
- **La marche Nordique (7 km) départ à 09h05**  
(Catégories autorisées : Cadets à Masters)  
Tarif : 8 € par marcheur  
**Dossards maximum attribués : 100**

Les dispositifs de Premiers Secours ont été dimensionnés au nombre maximum de coureurs attendus. Tous les départs seront donnés au niveau du Domaine de Brioudes. L'arrivée est située au même endroit que le départ. **Les accompagnateurs VTT ne sont pas autorisés, ni les canicross sur les 3 épreuves.**

## Article N°3 : Inscriptions

Les pré-inscriptions se font par Internet : <http://muret-athletisme-club.fr/>

L'inscription sera considérée définitive à réception avant le jeudi 1<sup>er</sup> décembre 2016 au :

Muret Athlétisme Club  
1, avenue de l'Europe  
31600 MURET

du chèque d'inscription à l'ordre du MAC et d'une copie de la licence ou d'un certificat médical et de l'autorisation parentale pour les mineurs (cf. article 4).

**Il est possible de s'inscrire le jour de la course avec une majoration de 2 € par personne.**



Clinique  
d'Occitanie



adict  
accélérateur de résultat



#### **Article n°4 : Licences**

Ces courses sont ouvertes aux licenciés comme aux non licenciés. Toute participation à une compétition est soumise à la présentation obligatoire par les participants à l'organisateur :

- d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running ou d'un Pass 'Running, délivrés par la Fédération Française d'Athlétisme, en cours de validité à la date de la manifestation,
- ou d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, délivrée par une fédération uniquement agréée, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique de **l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition**,
- ou d'une licence délivrée par la Fédération Française de Course d'Orientation, la Fédération Française de Pentathlon Moderne ou la Fédération Française de Triathlon en cours de validité à la date de la manifestation ;
- ou d'une licence délivrée par l'UNSS (Union Nationale du Sport Scolaire) ou l'UGSEL (Union Gymnastique et Sportive de l'Enseignement Libre), en cours de validité à la date de la manifestation, et dans la mesure où l'engagement est valablement réalisé par l'établissement scolaire ou l'association sportive scolaire ;
- ou d'un certificat médical **de non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition**, datant de moins d'un an à la date de la compétition, ou de sa copie.

Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical.

**Pour les mineurs, une autorisation parentale, en plus du certificat médical est demandée.** Aucune inscription ne sera prise en compte sans la remise de ces documents. Aucun engagement ne sera pris par téléphone.

#### **Article n°5 : Catégories d'âge autorisées**

L'épreuve de Trail de Brioude est ouverte à partir de la **catégorie Cadets** pour les 3 épreuves.

#### **Article n°6 : Retrait des dossards**

Le retrait des dossards s'effectuera le samedi 03 décembre 2016 au domaine de Brioude **de 14h00 à 18h00 et le dimanche 04 décembre 2016 de 07 h 30 à 08 h 30** sur présentation obligatoire d'une pièce d'identité originale ou sa photocopie.

Aucun dossard ne sera envoyé par la poste. Le dossard est nominatif et individuel. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne sera reconnue responsable en cas d'accident subi ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve du Trail de Brioude. L'organisation ne pourra être tenue pour responsable dans un tel cas. Le dossard devra être placé sur la poitrine et être entièrement lisible lors de l'épreuve, du départ jusqu'à l'arrivée, sous peine de non classement.

Le dossard devra être porté de façon visible (en permanence et durant toute la course), exclusivement sur la poitrine ou le ventre. Des sanctions pourront être prises à l'égard des coureurs ne respectant pas cette consigne particulièrement importante.

#### **Article n°7 : Temps de course et accompagnateurs**

Le temps de course maximum est limité à 2 heures. Les accompagnateurs (y compris à vélo) sont strictement interdits sur le parcours de la course.

#### **Article n°8 : Responsabilité**

Les personnes participent à la compétition sous leur propre responsabilité en cas de vols, pertes ou détérioration d'objets, comme en cas d'accident ou défaillance consécutifs à un mauvais état de santé, ou encore en cas de non-respect du code de la route ou du présent règlement. Pour des raisons de sécurité, les deux-roues motorisés ou non sont formellement interdits sur le parcours sauf les véhicules de l'organisation.

#### **Article n°9: Ravitaillements**

Un ravitaillement est prévu sur le parcours de 14 km. Toutefois, nous incitons les coureurs à être autonomes en se munissant d'une réserve d'eau et d'une alimentation personnelle. Selon les décisions de l'organisation, un ravitaillement en eau pourra être mis en place sur le parcours.

Un ravitaillement à l'arrivée est prévu pour tous les coureurs sur toutes les épreuves. Les accompagnants ne peuvent pas prétendre aux ravitaillements réservés aux coureurs.



### **Article n°10 : Report ou Annulation**

L'organisation ne propose pas de garantie annulation pour les inscriptions. Aucune annulation ni remboursement ne pourront être acceptés sauf avis médical justifiant d'une incapacité à participer à l'épreuve. Présentation de celui-ci obligatoire au moins 15 jours avant le jour de l'événement.

Pour des raisons de sécurité, notamment en cas de conditions météo trop défavorables, l'organisation se réserve le droit de retarder le départ des courses, d'arrêter les courses, de modifier les parcours, voire d'annuler les courses sans préavis, sans que les coureurs puissent prétendre à aucune indemnisation ou aucun remboursement des frais d'inscription.

### **Article n°11 : Assurance spécifique**

Le Muret Athlétisme Club a contracté, dans le cadre de cette épreuve sportive une assurance couvrant la responsabilité civile des organisateurs, des bénévoles et des participants. Il est fortement recommandé à tous les participants qui n'auraient pas d'assurance personnelle couvrant leurs dommages corporels, notamment les non-licenciés, de souscrire une assurance individuelle accident dans le cadre de leur participation à l'épreuve.

### **Article n°12 : Sécurité routière**

La sécurité routière est assurée par des signaleurs. Chaque participant doit veiller à sa propre sécurité et au respect du code de la route sur les portions de parcours ouvertes à la circulation.

### **Article n°13 : Direction de course**

Un directeur de course est nommé par l'organisateur pour cette compétition. Ses décisions sont sans appel. Il sera autorisé à annuler l'épreuve, en cas de force majeure, comme de l'arrêter en cours de déroulement. A quelque titre que ce soit, il ne sera procédé dans ces cas-là à aucun remboursement des frais d'engagement.

### **Article n°14 : Acceptation du règlement et Autorisations**

L'inscription à la course vaut adhésion expresse au présent règlement et en particulier acceptation de chaque participant de voir figurer ses nom, prénom, images fixes ou audiovisuelles prises à l'occasion du Trail de Brioude 2016 dans les médias, sur le site internet et sur tous documents et plaquettes y compris documents promotionnels et/ou publicitaires (dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur) que l'association serait amenée à créer et à diffuser après l'épreuve.

Conformément à la loi informatique et liberté du 6 Janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant. Par notre intermédiaire, vous pouvez être amenés à recevoir d'autres propositions de sociétés ou d'associations.

### **Article n°15 : Récompenses**

**Pour les deux épreuves de trail :** Les 3 premiers hommes et femmes au scratch ainsi que le premier homme et la première femme de chaque catégorie Cadets, Juniors, Espoirs, V1, V2, V3, V4 et V5 recevront une coupe.

**Pour l'épreuve de marche nordique :** Les 3 premiers hommes et femmes au scratch.

La remise des récompenses aura lieu vers 11h 45.

**Pour plus d'informations et renseignements au 05 34 47 69 08 et [muret.ac@orange.fr](mailto:muret.ac@orange.fr)**



Clinique  
d'Occitanie



adict  
accélérateur de résultat

